



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2018

OBJET :

DE-18-12-1-40) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES AU BENEFICE DES COOPERATIVES DES ECOLES ELEMENTAIRES EN VUE DU FINANCEMENT DES CLASSES INITIATIVES

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le vendredi 07 décembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, Mme KAMINSKA, Mme TOP, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. LOUVIGNÉ (pouvoir à M. LEBEAU), Mme VALVERDE (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme MAFFRE-BOUCLET (pouvoir à M. STEIN), Mme COMBE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181219-lmc1H5816H1-DE Date de réception en Préfecture : 21/12/2018 Date de Publication : 21/12/2018

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les écoles publiques élémentaires vincennes organisent, chaque année, des sorties avec nuitées pendant la période scolaire ;

Considérant que la Ville souhaite apporter sa contribution financière aux projets des enseignants afin de réduire le coût supporté par les familles ;

Après avis de la commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse du 12 décembre 2018,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Fixe la participation de la Ville aux sorties avec nuitées organisées pendant la période scolaire par les écoles publiques élémentaires vincennes, pour l'année scolaire 2018/2019, à 150 € par élève.

ARTICLE II : Décide que cette participation sera versée sous la forme de subvention aux coopératives des écoles concernées et ne pourra en aucun cas être supérieure au coût total supporté par lesdites écoles, déduction faite de la participation des familles, pour l'organisation des classes initiatives.

ARTICLE III : Décide que cette participation sera versée en deux versements :

- le premier versement, avant le séjour, correspondant à 30 % du montant total de la réservation,
- le second versement, après le séjour, correspondant au montant restant dû, après présentation des pièces justificatives.

ARTICLE IV : La dépense sera inscrite sur les crédits du budget primitif 2019 de la Ville.

ARTICLE V : Autorise Madame le maire à procéder à leur versement et à signer tous les documents et actes y afférant.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé